

**Zeitschrift:** Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

**Herausgeber:** Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

**Band:** 7 (1931-1932)

**Heft:** 13

**Rubrik:** Mitteilungen des Z.V. = Communications du C.C.

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

- Pratiquement il suffit d'indiquer 3 degrés d'intensité:  
 feu faible = possibilité de progresser encore, mais uniquement par bonds,  
 feu moyen = nécessité de recourir à un appui de feu pour pouvoir progresser,  
 feu violent = impossibilité de progresser.
10. Pour terminer, il faut encore pouvoir **indiquer si le tir de l'élément** chargé de progresser ou celui de son appui de feu est efficace et permet de reprendre la progression. Dans les deux cas, c'est le directeur, après s'être assuré que le feu est bien dirigé sur la source de feu (dont lui connaît l'emplacement exact) qui communique sa décision.
11. En résumé, la **préparation d'un exercice de combat** exige que le directeur se rende sur le terrain. Là
- a) il imagine la situation de départ et la mission d'une cp. renforcée de 2 à 3 mitr.;
  - b) il se représente le déroulement de l'action, plus particulièrement dans le secteur d'une sct.;
  - c) il se propose d'étudier l'action de tous les gr. de la sct. à tour de rôle, quitte à faire représenter les autres gr. par 1 seul homme;
  - d) il détermine l'action du feu ennemi et le fait représenter comme cela a été indiqué plus haut;
  - e) après avoir mis le gr. dans sa situation de départ, il l'oriente, lui communique les intentions du chef de sct., sa mission puis, le laisse agir.
12. Si le nombre des exécutants le permet, il est infiniment préférable de faire **l'exercice avec toute la section**. Dans ce cas, le directeur se fera remplacer auprès de chaque gr., FM. et mitr. par un arbitre. L'exercice est repris ensuite par gr., compte tenu des fautes relevées à la critique.
13. La **critique** qui suit immédiatement l'exercice donnera l'occasion au chef de gr. d'expliquer son point de vue, et au directeur, d'apprécier si le chef de gr. avait une idée et s'il l'a logiquement réalisée. Les fautes seront relevées avec bienveillance, tant celles du chef que celles des hommes.
14. Le sous-officier chef de gr. sera également chargé d'un certain nombre de **missions pouvant aboutir au combat**. On le laisse agir, puis on vérifie la façon dont il s'est organisé et dont il a orienté ses hommes.
- On contrôle ensuite la façon dont la mission a été comprise en faisant naître des incidents. A cet effet le directeur expose ce que les hommes voient ou entendent ou bien il a disposé préalablement sur le terrain des hommes qui, à un signal convenu, agissent d'une façon déterminée.
- 1. Patrouille d'exploration:**
- But:** Reconnaître si l'ennemi occupe (rapport positif) ou n'occupe pas (rapport négatif) tel point.
- Le chef veillera à ne pas laisser détruire ou capturer la patrouille en bloc. A cet effet il éclairera sa marche. Repoussé sur un point il s'efforcera de percer ailleurs et de rapporter un rapport utile en temps voulu. Ce rapport doit répondre aux questions: Wann? Wo? Was? Wie? soit:
- à telle heure,  
 à tel endroit,  
 j'ai vu... (dire exactement ce qu'on a vu: tant d'hommes et non pas 1 subdivision, etc.),  
 quoi faisant? (en marche vers... ou installés front..., etc.).
- 2. Patrouille de reconnaissance:**
- But:** Fournir des renseignements sur le **terrain**, non lisibles sur la carte. La mission fixe exactement ce que la patrouille doit rapporter ( praticabilité de tel chemin? pont? passerelle existante ou détruite? gué? etc.).
- 3. Patrouille de pointe d'avg. ou d'arrg. en remplacement de l'officier tombé:**
- But:** Empêcher la surprise de la cp. et résister pour lui donner le temps de disposer. Montrer beaucoup de cran, l'attaque est bien souvent le meilleur moyen de résoudre la tâche, c'est-à-dire de gagner du temps.
- 4. Patrouille de liaison:**
- But:** Se renseigner sur un élément voisin déterminé, soit en le suivant des yeux, soit en s'y rendant. D'autre part connaître suffisamment la situation propre pour pouvoir

renseigner le voisin. Etre curieux, se renseigner en cours de route sur tout ce qui pourrait intéresser le chef.

**5. Poste de sous-officier** dans le service d'avg. (au minimum 4 hommes):

**But:** Avertir la cp. à temps pour que, tirée du sommeil, elle ait le temps d'occuper ses emplacements de combat. Savoir si l'on doit tenir ou se retirer? Dans ce cas par où? Se garder par une sentinelle (double autant que possible) placée sur l'emplacement de combat à portée de main du chef.

**6. Grand'garde** = P. sof. renforcé (1 gr. fus. plus 1 FM.) placé sur le flanc d'une cp. avg.:

**But:** Interdire le passage et protéger le flanc de la cp. Connaître l'attitude à observer, comme pour le P. sof.

**7. Garde extérieure de cantonnement aux issues et tout autour d'une localité:**

**But:** En cas d'attaque tenir et avertir un élément déterminé cantonné dans les environs. Puis ne pas laisser les civils se rendre du côté de l'ennemi. D'une façon générale contrôler la circulation, ce qui exige de nuit surtout une circulation intense de patrouilles d'un garde à l'autre.

**15. Remarque importante.** Un sous-officier n'est jamais excusable si l'ordre qu'il a reçu n'est pas clair. Demander des éclaircissements au chef n'est pas un droit, mais une **obligation**. Le directeur donnera parfois des ordres incomplets aux fins d'habituer le sof. à questionner.

Les deux points essentiels qui permettront au sous-officier d'éclairer sa lanterne sont:

1<sup>o</sup> l'**intention du supérieur**: que compte-t-il faire avec sa subdivision?

2<sup>o</sup> la **mission**: qu'est-ce que mon chef attend de moi? Au cas où cette mission ne serait pas exécutable et que le sous-officier ne puisse recevoir à temps de nouveaux ordres, il doit agir conformément à ce qu'il sait des intentions de son chef.

Un ordre technique (p. ex. vous allez à tel endroit où vous occupez tel point, ou vous attendez à tel endroit) est totalement insuffisant, il doit être complété par une mission tactique ordonnant l'attitude à observer: attaquer, tenir, se retirer sans combattre ou se retirer en combattant.

D'autre part le sous-officier n'oubliera jamais que s'il venait à disparaître sa mission doit être exécutée: il faut donc que ses hommes la connaissent.

Colonel E. Léderrey.



**3<sup>me</sup> assemblée du comité central**

6/7 février 1932 à Zurich

**Résumé des délibérations**

Le comité central au complet discuta les 21 numéros de l'ordre du jour très chargé et travailla de 16.30 à 23.15, le samedi, et de 7.30 à 15.45, le dimanche.

1. Les **procès-verbaux** de la seconde assemblée du C. C., ainsi que ceux de diverses réunions sont acceptés avec remerciements à leurs auteurs.

2. Il est pris connaissance de la **démission de membre du C. C. du sgt.-maj. Levrat**, lequel est chaleureusement remercié pour les services rendus. Le sgt.-maj. Maridor est prié de se mettre en rapport avec le groupement cantonal vaudois qui a été pressenti pour présenter un candidat à la prochaine assemblée des délégués.

3. Les **conditions d'emploi pour le traducteur**, cpl. Roulet, d'Yverdon, sont ratifiées et acceptées.

4. **Revision des statuts.** La commission de revision des statuts a, sous la direction du sgt. Th. Studer, de Soleure, effectué un excellent travail et reçoit les remerciements du président central. Les nouveaux projets de statuts centraux et de règlements d'administration sont présentement à l'impression. Ils sont adaptés aux nouvelles conditions et nouveaux besoins de l'association et visent notamment, par la création de deux catégories de membres A et B, à faciliter

relativement les sections au point de vue de la concurrence. D'autre part, ils feront disparaître les difficultés toujours rencontrées lors de la remise des cotisations à la caisse centrale.

5. *Journées suisses de sous-officiers, à Genève, en 1933.* Le président du comité technique, adj.-sof. Robert Meyer, de Neuchâtel, donne connaissance des débats de la seconde séance du C. T. Dans le nouveau projet des prescriptions générales des J. S. de S.-O. à Genève, les changements les plus importants à remarquer sont les suivants: Le concours à cinq exercices accompli avec succès par les sections à Soleure doit être porté à *six exercices* composés de: tir au fusil, tir au pistolet, lancement de grenades à main, course d'obstacles, course de patrouilles, conduite du groupe de combat, ces deux derniers exercices étant accomplis comme concours de groupes. L'évaluation de distances est supprimée. Les concours de sections seront, en vertu du nouvel art. 14 des statuts centraux, établis sur la base d'une nouvelle réglementation de l'effectif des concurrents, car les concours de Genève devront prouver un fort progrès en tout ce qui concerne le travail du sous-officier.

Le *Président du Jury* pour les J. S. de S.-O. à Genève est élu à l'unanimité en la personne de M. le colonel Auguste Rilliet, de Genève, cdt. de la Brig. d'Inf. 2. La question d'une *invitation éventuelle d'organisations de sous-officiers étrangères* est renvoyée jusqu'après discussion de la chose par le comité d'organisation de Genève.

Le président central profite de l'occasion pour remercier le président ainsi que les membres du C. T. pour le travail prudent et sûr qu'ils accomplissent.

6. Sur la *proposition du jury des concours d'exercices de marche*, le C. C. décide de proposer à l'assemblée des délégués l'organisation, en 1933, d'un *cours pour directeurs d'exercices dans les concours d'exercices de marche* et d'exposer, pendant les J. S. de S.-O. à Genève, les rapports des sections ayant obtenu les meilleurs résultats.

7. Du *rapport du caissier central* sur le bouclage des comptes de l'année 1931, il ressort que l'exercice s'est terminé, en chiffres ronds, par un boni de fr. 1400.—, déjà prévu dans le budget pour financer le cours central pour directeurs d'exercices de conduite du groupe de combat, qui avait été envisagé.

8. Le *délégué au ski*, sgt. Magnin, attire l'attention du C. C. sur les nouvelles prescriptions du D.M.F. concernant les concours de ski militaires, prescriptions qui ont amené différentes perturbations et changements dans nos groupements et sections. Le C. C. décide de soumettre poliment, mais fermement, au Service de l'Infanterie, le vœu que notre association soit représentée dans la commission de révision de ces nouvelles prescriptions qui ont été mises en vigueur pour une année.

9. Des *propositions pour l'Assemblée des délégués* nous sont parvenues en nombre restreint des sections et groupements dont les désirs avaient été en partie devancés, tandis que d'autres seront encore à examiner.

10. La section de Schönenwerd est chargée d'organiser l'*Assemblée des délégués de 1932*. Les 21 et 22 mai sont prévus pour cette réunion.

11. Les nouveaux statuts de la section Lyss-Aarberg et Zurich U.O.G. sont ratifiés.

12. La fixation des *nombres de points pour les diplômes individuels et de sections* des concours de l'Association en 1931 se fait sur la base des listes de rangs que nous avons en mains. Voir sous « Communications du comité central » au dernier numéro.

13. Le secrétaire central donne des précisions sur l'état d'avancement de l'organisation du *Cours central pour directeurs d'exercices de conduite du groupe (mitr., FM. et fus.) au combat*. Il est chargé de discuter la chose verbalement avec le directeur du cours, M. le colonel Léderrey, de Lausanne. Les sections ont été entre temps orientées sur tous les points par la circulaire n° 8.

14. *Organe central*. Un vœu du délégué à l'organe central, sgt. Studer, concernant les collections des années précédentes, est appuyé par le C. C. et doit être transmis à la Société d'édition. Par la même occasion, un crédit est accordé au camarade Studer pour l'achat d'un « Kartothek » pour le contrôle des abonnements.

*Les mesures à prendre pour l'augmentation des chiffres d'abonnements dans les sections* sont discutées d'une façon approfondie. Une proposition du C. C. à l'Assemblée des délégués est en vue, mais dans tous les cas, cette intolérable situation, qui permet depuis des années à certaines sections de se laisser aller à un doux « far niente », du moins en ce qui concerne la question de l'organe central, ne peut et ne doit pas durer.

15. Le secrétaire central rapporte brièvement sur la *Réorganisation de l'armée*. Il est chargé par le C. C. de soumettre, à l'occasion de la prochaine séance, des propositions pour l'établissement d'une base de discussion, à l'usage de

nos groupements et sections. Le matériel ainsi réuni devra être ensuite travaillé et présenté en lieux compétents comme ceux du corps des sous-officiers.

16. *Nouvelles dispositions du contrat d'assurance*. En même temps que l'entrée en vigueur des nouveaux statuts centraux, le 1<sup>er</sup> janvier 1933, sont aussi prévues de nouvelles dispositions au contrat d'assurance. Les pourparlers avec la société d'assurances « Winterthour » ont commencé.

17. Le chef central de la « Jungwehr », adj.-sof. E. Möckli, rapporte sur la *Jungwehr 1931* et renseigne en même temps sur l'organisation de cours en 1932.

18. Le C. C. prend connaissance avec plaisir d'un don du montant de fr. 466.— qui lui a été fait par la Société des sous-officiers du Service automobile (dissoute depuis cinq ans), somme qui doit être employée comme fonds d'entraide, selon le désir de la donatrice. Le C. C. décide de fonder une Caisse d'entraide qui devra aussi être développée par des dons volontaires des sections, donateurs individuels, legs, etc. Nous recommandons d'ores et déjà cette caisse au bon vouloir et à la générosité des partisans de notre association.

19. Selon le désir de la « Schweiz. Adressen- und Werbezenträle », notre matériel d'adresses est à sa disposition.

20. Le secrétaire central donne connaissance du fait que plusieurs *nouvelles sections* sont en train de se développer. Le C. C. décide d'abandonner les cotisations d'une section nouvellement créée et accepte la réduction de celles-ci pour une autre.

21. Sous *Divers*, le C. C. prend connaissance d'une aimable lettre émanant du nouveau commandant de la 3<sup>e</sup> division et décide d'allouer une somme de fr. 50.— aux concours 1932 de l'Association suisse des cyclistes militaires. La démission du président du Groupement cantonal vaudois est enregistrée. La séance est levée à 15.45. M.

**Ausschluß.** Auf Grund von Art. 14 der Zentralstatuten geben wir den Sektionsleitungen bekannt, daß der Unteroffiziersverein *Langenthal* anläßlich seiner Hauptversammlung vom 9. Januar 1932 als Mitglied ausgeschlossen hat: Korp. Stucker Hans, geb. 1903, in Langenthal! Der Zentralvorstand.

**Exclusion.** Nous basant sur l'art. 14 des Statuts centraux, nous donnons connaissance aux comités des sections que la Société de Sous-officiers de *Langenthal*, dans son assemblée principale du 9 janvier 1932, a prononcé l'exclusion parmi ses membres du caporal Stucker Hans, 1903, à Langenthal.

Le comité central.



#### Verband aargauischer Unteroffiziersvereine

Sonntag den 21. Februar tagte im Roten Haus in Brugg die 21. Delegiertenversammlung des Verbandes unter dem Vorsitz von Wachtm. E. Wüthrich in Schöftland. Anwesend waren über 60 Delegierte aus allen angeschlossenen Vereinen. Die statutarischen Geschäfte fanden ihre rasche Erledigung. Aus dem Jahresbericht entnehmen wir, daß der Verband im vergangenen Jahre mit acht Sektionen auf 649 Mitglieder angewachsen ist. Wir dürfen uns zwar mit dieser Zahl nicht rühmen, wenn wir daran denken, wieviele Unteroffiziere im Aargau unserm Verbande noch fernstehen; aber dennoch ist es erfreulich, wie immer wieder von allen Seiten zu unserer Sache gestanden wird. Die Jahresrechnung sowie der Bericht des Aargauischen Unteroffizierstages in Schöftland werden unter bester Verdankung an den Verfasser, Herrn Oblt. Ad. Gloor in Schöftland, gutgeheißen. Der Jahresbeitrag bleibt in den bisherigen Rahmen. Die vom Staat Aargau und der Vaterländischen Vereinigung zugesprochenen Subventionen seien hier noch extra verdankt. — Dem abtretenden Präsidenten Wachtm. Ernst Wüthrich in Schöftland wurde mit warmen Worten seine langjährige, oft nicht immer leichte Arbeit gedankt. Für treue, langjährige Mitarbeit wird Herrn Oblt. Ad. Gloor in Schöftland unter großem Beifall die Ehrenmitgliedschaft verliehen. Eine ehrenvolle Wahl war die des neuen Verbandspräsidenten. In geheimer Abstimmung wurde einstimmig Wachtm. Ernst Stesel von Brugg gewählt. Der neue Verbandsvorstand setzt sich nun wie folgt zusammen: Präsident: Wachtm. E. Stesel; Aktuar: Oblt. Oscar Suter, beide von Brugg, und Kassier: Wachtm. Ernst Baumann in Windisch, sowie sämtliche Präsidenten der Verbandsvereine.

Die nächste Delegiertenversammlung wurde der Sektion Bremgarten zugesprochen. Das Jahresprogramm sieht außer